

pas dans une atmosphère d'harmonie. Elle rencontre souvent des difficultés, et le Sénat s'est souvent soulevé contre des décisions prises par la commission sans l'assentiment du Congrès. En vertu de la loi américaine, la commission du tarif a le droit d'examiner tout sujet à fond. Si elle trouve que le prix de revient d'une denrée quelconque, dans un autre pays, permet à ce dernier de faire une concurrence induite à des produits américains, elle peut conseiller au président de modifier le tarif douanier, dans un sens ou dans l'autre, pourvu que le changement ne dépasse pas une proportion de 25 p. 100. Le président peut donc modifier le tarif sans consulter le Congrès. Nous ne pouvons guère, en Canada, permettre à un organisme quelconque de modifier les droits de douane sans que le Parlement en sache rien. Le Parlement a donné au Gouvernement le pouvoir d'empêcher, par le moyen de décrets du conseil, tout homme ou tout groupe d'imposer des prix exagérés. L'avertissement ne sera peut-être pas nécessaire, mais je rappelle à mes honorables amis que le peuple canadien tient énormément à son droit de contrôler les impôts. Il est peut-être sage d'accorder certains pouvoirs à la Commission du tarif, par le moyen d'une loi. Mais l'étendue de ces pouvoirs déterminera si cela peut se faire dans la pratique.

La Commission du tarif avait à son service un personnel devenu fort habile à se procurer les données nécessaires. Je conseille de se servir de ces gens, s'ils sont encore libres, car il faudra des mois, peut-être un an, pour réunir un personnel capable de remplir ces fonctions d'une manière satisfaisante.

Il manque une chose dans le discours du trône. Comme elle ne s'y trouve pas, je ne m'y étendrai pas. Je veux parler de la canalisation du Saint-Laurent. Un éminent personnage a dit ailleurs qu'on se mettrait à ces travaux à brève échéance. Mais il n'en est pas question dans le discours du trône. Cela ne veut pas dire que le travail ne peut s'accomplir. Mais, si on en avait parlé, cela nous aurait mis sur la voie, comme disait mon très honorable ami d'Ottawa (sir George E. Foster).

De ce côté-ci de la frontière, les autorités provinciales et fédérales ont longuement discuté la canalisation du Saint-Laurent, et on s'est entendu sur bien des points. Mais, aux Etats-Unis, le gouverneur de l'état de New-York a adopté la doctrine de l'étatisation, en conséquence de quoi une commission a présenté un rapport sur l'utilité qu'il y aurait pour l'état de New-York de produire de l'énergie électrique sur le Saint-Laurent. La seule façon de surmonter la difficulté serait de tenir

une conférence des intéressés. On a souvent répété que seul le pouvoir fédéral des deux pays a le droit d'élever des ouvrages dans un cours d'eau international ou un cours d'eau navigable, partant, il faut le consentement du Dominion. On a donc peut-être eu raison de ne pas parler de la canalisation du Saint-Laurent dans le discours du trône. La question a pris de l'ampleur depuis quelques mois.

Je ne regrette aucunement le magnifique discours de mon très honorable ami. Il me semble qu'un marasme passager n'est pas une mauvaise chose. Nous savons que, dans le commerce, il faut parfois s'arrêter et procéder à l'inventaire pour voir où l'on va. Bien que le marasme soit grave pour certaines gens, dans l'ensemble, le pays en sortira avec une énergie renouvelée, et mieux préparé à faire face à des semblables ennuis à l'avenir.

Un mot au sujet de l'état économique du pays. J'avoue que je ne puis dire aux cultivateurs comment cultiver.

L'honorable M. FORKE: C'est remarquable.

Le très honorable M. GRAHAM: Tout le monde que je connais peut dire comment diriger un journal; mais ces conseils ne sont pas toujours acceptables. Même si tout le monde donne des avis aux cultivateurs, je n'en ferai rien. Je note, toutefois, qu'à moins de trouver des débouchés à l'étranger pour les produits de la ferme, le cultivateur ferait aussi bien d'abandonner son entreprise. On peut rétorquer qu'il existe un marché intérieur. C'est exact mais on ne peut y vendre toute la production agricole. Notre population n'est que de dix millions d'habitants, qui ne peuvent consommer tous les produits de l'Ouest, pour n'en pas mentionner d'autres. Même si l'on empêchait l'entrée au pays de toute marchandise étrangère, même si nos gens avaient le monopole du marché intérieur, l'état économique s'améliorerait fort peu, et peut-être pas du tout.

On nous dit que nous ne devons plus admettre d'immigrants. On a peut-être raison. Je n'en disconviens pas.

L'honorable ROBERTSON: Qui a parlé de cela?

Le très honorable M. GRAHAM: On a donné l'ordre de ne plus admettre d'immigrants.

L'honorable M. ROBERTSON: On n'a jamais dit que ce serait pour toujours.

Le très honorable M. GRAHAM: Pour l'heure, en tout cas, nous ne pouvons compter sur l'immigration pour augmenter le nombre des consommateurs. Pourquoi, alors, dire